



Ordonnance pénale pour excès de vitesse

Par **marcojulien**, le **09/07/2015** à **22:00**

Bonjour,

J'ai été flashé sur autoroute à 136 KM/h par un radar automatique. La photo est prise de l'arrière donc on ne voit pas le conducteur. J'ai payé les 68 EUR de consignation et indiqué que je n'étais pas l'auteur des faits mais que je ne savais pas qui était au volant au moment de l'infraction.

Je viens de recevoir un courrier avec AR: "notification d'amende pénale" du juge de proximité et greffier en chef de la Juridiction de Proximité de Bordeaux qui m'indique que je dois payer une amende de 250 EUR plus un droit fixe de procédure pour 31 EUR.

Comment faire pour ne pas avoir à payer cette somme ? Quels sont les risques encourus ?